

L'investissement socialement responsable



Bernard Attali est un professionnel des métiers du Conseil et de la Finance, il a créé en 2011 Gouvernance & Valeurs, Cabinet de Conseil en Stratégie, dédié aux métiers du Corporate Finance et de la Gouvernance. Il est chargé d'enseignement à l'ESSEC, l'IESEG, à l'Université de Paris Dauphine, à la Faculté de Droit et d'Economie de PARIS 5 et à l'IAE d'Aix-en-Provence.

Club Italie-France : On parle beaucoup d'investissements responsables aujourd'hui avec l'apparition de nouvelles notions comme par exemple celle « d'investissement à haut rendement sociétal » ou de « Impact investing ». De quoi s'agit-il ?

Bernard Attali : Il convient tout d'abord de bien préciser les termes employés : L'investissement socialement responsable concerne les entreprises cotées dont les titres sont notés en fonction de leur responsabilité sociale ou environnementale. Il s'agit d'une démarche de conformité pouvant affecter l'attractivité d'un titre financier. C'est une sélection « négative », on recherche surtout des entreprises qui cherchent à éviter l'exposition à des impacts sociaux ou environnementaux négatifs.

Le Social « impact investing » présente quant à lui principalement les caractéristiques suivantes : Il concerne principalement des entreprises innovantes, à la recherche de capitaux de croissance, il s'agit dans certains cas également de financer l'innovation. Il s'agit d'une sélection « positive », les entreprises recherchées ont une stratégie délibérée de produire des impacts sociaux, et ou

environnementaux positifs. Les économistes emploient le terme « Externalités Positives ». C'est une recherche d'innovation et de modèles de rupture permettant de résoudre des problématiques sociales et environnementales, l'innovation est primordiale pour atteindre ce résultat, on mesure l'impact positif sur les populations concernées. La prise en compte d'un rendement financier est partie intégrante de la démarche, l'innovation sociale ou environnementale contribue directement à la Valeur d'Entreprise.

Club Italie-France : l'arrivée de ce type d'investissements « constructifs » nouveaux (Microfinance, Commerce équitable...) annonce t'elle davantage l'ère de l'investisseur en conscience qui refuse la financiarisation de l'économie avec des investissements court terme et improductifs ?

Bernard Attali : Si l'Investissement à haut rendement sociétal est un investissement destiné à produire des retours financiers en ligne avec les attentes de rendement attendues ; il diffère des investissements ayant un strict objectif financier de Retour sur Investissement (ROI) par son intentionnalité. Il est indispensable que l'impact social et /ou environnemental soit voulu dans le modèle économique et stratégique de l'Entreprise. Les anglo-saxons emploient l'expression « Triple Bottom Line », ce qui signifie que la performance sociale ou environnementale a autant d'importance que la performance financière. La Banque Asiatique de Développement parle d'Entreprise Inclusive. L'Inclusion Sociale est la marque déterminante de ces entreprises d'un type nouveau qui cherchent à intégrer les plus pauvres ou les plus vulnérables.

Club Italie-France : Dans votre livre vous parlez des entreprises socialement innovantes et commercialement compétitives. Qu'apportent-elles de différent ? Donnent-elles du sens à un investissement productif ? Comment ? Peuvent-elles apporter une plus grande valeur éthique ?

Bernard Attali : Les entreprises socialement innovantes ont certes des critères de mesure des rendements financiers à l'aide de systèmes de reporting, mais comme indiqué plus haut, l'obtention d'un rendement financier conforme aux attentes n'est pas l'unique objectif. Le modèle de l'«Entreprise Inclusive» est la marque de ces entreprises qui cherchent à intégrer les plus pauvres ou les plus vulnérables ; Ainsi dans le secteur agroalimentaire, l'inclusion cherche à obtenir une plus grande coopération entre ces filières afin par exemple de pré-négocier des accords-cadres de prix pour les petits producteurs. Les labels de type « commerce équitable » visent à faire reconnaître par les consommateurs cet effort de qualité et à satisfaire aux critères de transparence que ce dernier exige de plus en plus. Des grands groupes agro-alimentaires comme Unilever ont initié cette démarche, des actions similaires dans le secteur de la production textile sont menées afin d'éviter les abus en termes de conditions de travail dont souffrent les employés des entreprises sous-traitantes.

Club Italie-France : Quelles sont aujourd'hui les plus grandes difficultés pour les dirigeants des entreprises françaises et européennes en thème d'innovation ?

Bernard Attali : Les difficultés rencontrées sont fréquemment de plusieurs ordres :

A) Apprécier et gérer le risque inhérent à tout processus d'innovation ce risque recouvre plusieurs aspects :

1. Ne pas aboutir à un produit, un procédé intéressant
2. La planification et la gestion du projet

3. Ne pas être le premier à mettre la nouveauté en marché
4. Provoquer une rupture technologique trop importante pour les clients

B) La seconde difficulté à surmonter fréquemment est d'assurer le financement inhérent au processus d'innovation, pour les start up est le refinancement en cours de croissance. Si les start up peuvent bénéficier d'aides publiques, d'apport financier de relations (parents et amis : la « love Money » des apports des Associés en Compte Courant. Ces ressources sont insuffisantes pour financer le développement et tant qu'un niveau suffisant de CA n'est pas atteint (Entre 1 et 2 M €) les Entrepreneurs traversent en France ce qu'ils dénomment la « Vallée de la Mort », le taux de mortalité des start up y est particulièrement élevé dans cette phase.

Une des conséquences est que les entrepreneurs cherchent à lever des capitaux sur le marché nord-américain délocalisant ainsi leurs activités, alors que l'effort initial de R&D a été initié en France, parfois financé par des Fonds Publics nationaux.

Club Italie-France : La 4e de couv. De votre livre Management et financement de l'innovation indique : « Au cours des deux décennies passées, le champ de l'innovation s'est élargi avec l'avènement sur la scène internationale de l'Asie, l'Inde y occupant une place de leader. Si le continent nord-américain est toujours un pôle puissant de R&D, il est dorénavant mis en partage avec d'autres pays qui renforcent la concurrence mondiale. L'Europe et la France en particulier, traditionnellement motrices, sont entrées dans cette compétition planétaire. » Face à la croissance des marchés asiatiques, quelle est la place que doit prendre l'innovation dans l'économie ?

Bernard Attali : Lester Carl Thurow (1938-2016) qui fut le doyen de la Sloan School of Management du MIT déclarait déjà : qu'il y avait trois moyens pour une nation, de faire croître de la richesse.

1. La vente des matières premières
2. La production à bas cout par une main d'œuvre peu payée « les pays ateliers »
3. L'innovation issue de la R&D dans les pays innovants

Il apparaît clairement que maintenir cet avantage comparatif en termes d'offre est vital pour les pays innovants, car ils n'ont d'autres solutions pour rester présents à un horizon de 10 ou 15 ans dans la compétition internationale.

Club Italie-France : Quels sont les caractéristiques et l'ingénierie d'un projet « innovant » ? Et quelles-sont les relations entre l'innovation et le rapport avec les investisseurs ? Comment faire face à l'incertitude des marchés dans la réalisation d'un projet d'entreprise ?

Bernard Attali : Avant tout il convient dans un premier temps de mettre en place une structure de type « management de projet » avec une structure hiérarchique simplifiée et une cellule de gestion de projet. C'est à travers le business plan que s'établira le dialogue entre les porteurs du projet et les investisseurs. Rappelons que ce document comporte nécessairement les éléments suivants : idée d'action, plan opérationnel, analyse des charges, perspectives de chiffre d'affaires, besoin de financement, emplois et ressources, composition du tour de table. Ce Business Plan permettra d'éclairer les décisions des investisseurs et fixera les objectifs à atteindre.

Faire face à l'incertitude des marchés dans un projet d'entreprise nécessite que plusieurs conditions soient réunies

- une structure adaptée au projet
- la mise en place d'outils permettant de gérer le projet, de suivre la bonne réalisation des objectifs affichés dans le business plan et le cas échéant de procéder aux mesures correctrices nécessaires
- de faire appel à un tour de table d'investisseur ayant une « vision à moyen et long terme »

Club Italie-France : La capacité d'innovation d'une entreprise passe-t-elle par une bonne gouvernance de l'entreprise ?

Bernard Attali : Il convient tout d'abord de distinguer la gouvernance telle qu'elle est définie par l'OCDE et qui concerne les relations entre le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif du management qui concerne la gestion au quotidien de l'entreprise par les dirigeants. Comme toute entreprise une société innovante se doit d'avoir un bon management. Concernant plus spécifiquement la Gouvernance « stricto sensu », la qualité de la gouvernance est fondamentale pour qu'une entreprise développe sa capacité d'innovation. En effet l'innovation est un processus à caractère stratégique qui engage le long terme. C'est tout naturellement le rôle du Conseil d'Administration et plus particulièrement d'un comité « ad hoc » le Comité Stratégique de garantir aux actionnaires et/ou aux associés le bienfondé de la stratégie menée. Aussi dans le processus d'innovation et en particulier dans les starts up le rôle du Comité ou du Conseil Stratégique y est fondamental.

Club Italie-France : Avec la croissance de l'intelligence artificielle et de la robotique, nous vivons actuellement une profonde mutation. Cela va-t-il conduire à des suppressions massives de postes ? Pouvons-nous encore utiliser l'investissement dans l'humain comme levier de croissance ?

Bernard Attali : L'intelligence artificielle et la croissance de l'Emploi de la robotique vont inéluctablement aboutir à des suppressions d'emplois tant dans le domaine de l'industrie que celui des services comme les services financiers (Banque et Assurance). De même que dans le passé les économies occidentales ont connu une phase de « révolution industrielle » les économies des pays développés doivent maintenant s'adapter à ce qu'il est convenu d'appeler la révolution numérique. Schumpeter emploie le terme de destruction créatrice pour qualifier ces phases d'adaptation. Cependant aujourd'hui il y a un débat parmi les économistes pour affirmer que les « nouveaux emplois » créés compenseront qualitativement et quantitativement les destructions opérées

Aussi l'investissement dans l'humain est plus que jamais indispensable dans une économie dénommée « économie de l'immatériel ».

Le capital immatériel regroupe :

- Le capital humain
- Le capital de connaissance
- Le capital de marque
- Le capital clients

Le capital immatériel peut représenter jusqu'à 85 % des actifs des Sociétés intervenant dans le champ de l'Economie Numérique. Investir dans le capital humain, et plus particulièrement dans les

domaines de la formation, du Knowledge Management, dans la mise en valeur des « Soft Skills » dans les pratiques managériales, dans le partage d'une intelligence collective au sein de l'entreprise sera un vecteur privilégié de croissance dans la nouvelle Economie Numérique

Club Italie-France : Le rôle des pouvoirs publics en matière d'innovation ? Les entreprises peuvent se passer de l'aide des pouvoirs publics ou leur rôle reste le rôle clé ?

Bernard Attali : Les pouvoirs publics interviennent à plusieurs niveaux. Les pouvoirs publics en matière de financement de l'innovation interviennent à deux niveaux : Au niveau de la recherche fondamentale qui vise à l'acquisition de nouvelles connaissances ; Au niveau de la recherche appliquée à finalité économique ce qui correspond à l'innovation. Le rôle des pouvoirs publics est conçu différemment des deux côtés de l'atlantique. En France, l'innovation est aidée à travers différents aménagements fiscaux comme par exemple CIR. Par ailleurs, l'Etat a mis en place des pôles de compétitivité qui visent à développer une filière sur un territoire bien déterminé. Nous citons à titre d'exemple le pôle de compétitivité Médicen qui est un pôle de compétitivité mis en place par la région Île-de-France et qui favorise des synergies entre des entreprises, des centres de recherche comme l'Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière (ICME), des pôles universitaires comme l'Institut Mines Télécom. En France, les pouvoirs jouent un rôle clé en matière d'innovation. Aux USA, la démarche est fondamentalement différente. Les « Cluster » qui se sont progressivement mise en place dans la Silicone Valley l'ont été à l'initiative des entreprises et des centres de recherche avoisinant.

Interview réalisée par Daisy Boscolo Marchi



BERNARD ATTALI

Président de Gouvernance et Valeurs.